



Les Foulées du Patrimoine en terre d'Allœu

Dimanche 19 septembre 2021 - Laventie

Courez ou marchez en découvrant le patrimoine laventinois

Article 1- Date de l'événement :

Les Foulées du Patrimoine auront lieu le dimanche 19 septembre 2021, elles sont organisées conjointement par le service des sports, la commission de la vie communale de la Ville de Laventie et avec le soutien de la Communauté de Communes Flandre Lys.

Cette animation a pour objectif de découvrir différents sites laventinois dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Epreuves sans classement, sans chronométrage sans podium..

Article 2 – Lieu de départ et arrivée :

Le départ se fera (avenue Henri Puchois) face à la salle de sport (Laventie).

L'arrivée se fera dans le Parc Cœur de Ville

Article 3 – Tarif :

L'inscription est gratuite.

Article 4 – Parcours :

Pour le 5 km, le parcours empruntera les rues suivantes : *Avenue Henri Puchois (trottoir), rue du Hem (trottoir), allée des charmes (trottoir), allée de la Signora (trottoir), avenue de Sümmern (trottoir), rue Robert Parfait (trottoir), rue du Train de Loos (trottoir), résidence Las Saules (trottoir), allée des Mésanges (trottoir), rue des Bannois (trottoir), résidence La Guennerie (trottoir), rue Verte (La Gorgue), rue des Caudreliers (La Gorgue), rue des Clinques (La Gorgue - Laventie), rue du 11 novembre (trottoir) et le parc Cœur de Ville.*

Pour le 10 km course, le parcours empruntera les rues suivantes : *Avenue Henri Puchois (trottoir), rue du Hem (trottoir), allée des charmes (trottoir), allée de la Signora (trottoir), avenue de Sümmern (trottoir), avenue de la Meilland (trottoir), allée des Tilleuls (trottoir), avenue du 43ème (trottoir), rue du Fort d'Esquin (trottoir), rue de la Flinque, chemin du Frénelet (La Gorgue - Laventie), Vert Chemin (La Gorgue), rue Delphin Chavatte (Laventie), ruelle des Batonceaux (La Gorgue - Laventie), rue des Monts (La Gorgue - Laventie), rue des Clinques (La Gorgue), rue des Caudreliers (La Gorgue), rue Verte (La Gorgue), résidence La Guennerie (trottoir), rue des Bannois (trottoir), allée des Bleuets (trottoir), allée des Mésanges (trottoir), rue des Chardonnerets (trottoir), rue Robert Parfait (trottoir), rue du 11 Novembre (trottoir) et le parc Cœur de Ville.*

Le ravitaillement pour le 10km (km 5) est fourni par l'organisation, il est réservé uniquement aux participants. Le ravitaillement personnel est autorisé. Il sera situé rue des Monts à Laventie.

Article 5 – Heures des départs et arrivées approximatives :

- départ 10H00 - arrivées entre 10H45 et 11H30 (marche 5 km)
- départ 10H30 - arrivées entre 10H50 et 11H15 (course 5 km)
- départ 10H20 - arrivées entre 11H00 et 11H35 (course 10 km)
- départ et arrivés entre 10h et 12H (parcours d'orientation enfant)

Article 6 – Retrait des dossards :

Dimanche 19 septembre de 8h00 à 9h30 : Salle des Sports

A l'accueil de la mairie le lundi 13, le mercredi 15 et le vendredi 17 septembre de 18h00 à 19h30.

Article 7 – Limite d'âge :

- Pour le 5 km et le 10 km course, réservés aux personnes nées avant le 31 décembre 2005.

- Pour la marche, ouverte à tous.

- Pour le parcours d'orientation, enfants de 4 ans à 11 ans.

Chaque participant, (sauf parcours d'orientation enfant) lors du retrait des dossards, devra se munir d'une pièce d'identité. Le certificat médical n'est pas obligatoire. Chaque participant devra signer une décharge d'aptitude en reconnaissant avoir pris connaissance du règlement disponible sur le site de la ville ou en Mairie.

Le dossard sera remis après vérification du pass sanitaire*

** Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :*

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale,

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Article 8 – Droit à l'image - CNIL :

Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse (mail : communication@laventie.fr).

Article 9 – sécurité :

Le parcours se fera soit sur route ouverte (sécurisée par des signaleurs) ou sur trottoirs. Les traversées de route se feront soit sur les passages piétons ou en suivant les tracés spécifiques.

Si vous empruntez la route, vous n'êtes pas seuls, même si des arrêtés seront positionnés, il convient d'être vigilant lorsque vous les traversez.

Lorsque vous êtes en groupe sur la route, vous devez vous mettre sur la DROITE (vous êtes considérés comme un convoi ou un véhicule).

Lorsque vous êtes seuls, vous devez vous mettre sur la GAUCHE de la route.

En cas de problème, vous pourrez joindre l'organisation au n° 06 74 56 33 39

Article 10 – lots :

Pendant la course un tirage au sort sera effectué parmi les dossards engagés (marche 5 km, course 5 km et course 10 km), les lots récompenseront les plus chanceux par catégories, (Places de cinéma - Pass 3 spectacles - Écolodge (1 nuit pour 4 personnes) - Bateau électrique - Pédalo/Canoë/Paddle (3 personnes) - Tir à l'arc - Paniers garnis - Pass famille Ondine - Médailles pour les enfants).

La remise des récompenses se fera vers 12h sur le site d'arrivée (Parc Cœur de Ville), après la fin du parcours d'orientation enfants.

Article 11 – Annulation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions climatiques défavorables, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de remettre l'événement.

Article 12 – Responsabilité du participant :

Le participant s'engage à participer aux Foulées du Patrimoine s'il est apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, il assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Il assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries, ...

Il, en son nom et en celui de ses héritiers et exécutants, reconnaît par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à cette épreuve. Il reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Par le présent acte, il accorde aux parties susnommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Les mineurs participants aux Foulées du Patrimoine sont placés sous la responsabilité des parents.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'inscription aux Foulées du Patrimoine vaut l'acceptation, sans réserve du règlement ci-dessus, dans sa totalité.